

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES
Sociétés Alzheimer

Guide d'organisation d'une collecte de fonds

Tout d'abord, merci d'organiser une activité au profit de La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer! Le temps et les efforts que vous y consacrerez permettront aux personnes atteintes et à leurs proches aidants de bénéficier d'un appui et d'un encadrement pour leur permettre de conserver la meilleure qualité de vie possible. Vous trouverez ci-dessous des informations de base afin de vous guider dans l'organisation de votre événement.

ÉTAPE 1 – Trouver la bonne idée

Si jamais vous n'avez pas encore une idée fixe sur l'activité que vous souhaitez organiser, voici quelques suggestions :

- Un défi sportif
- Donner sa fête en cadeau
- Un tournoi de golf
- Une dégustation vins et fromages
- Un brunch d'affaires
- Une vente de pâtisseries
- Un méchoui
- Une soirée reconnaissance
- Un défilé de mode
- Un lave-auto
- Une soirée cinéma
- Une joute amicale de hockey
- Un cocktail pour jeunes professionnels
- Une grande conférence
- Une vente aux enchères
- Un tournoi d'improvisation
- Etc.

ÉTAPE 2 – Validation

Une fois votre activité choisie, communiquez avec nous pour que nous discussions plus amplement de votre proposition.

ÉTAPE 3 – Promotion

La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer peut vous donner un coup de main pour faire la promotion de votre activité, notamment via nos réseaux sociaux et nos infolettres. Il nous fera plaisir de vous fournir notre logo, mais assurez-vous toutefois d'obtenir notre autorisation avant de publier tout visuel.

ÉTAPE 4 – Envoi du don et reçus pour fins d'impôt

Une fois que votre collecte de fonds est terminée, en vertu de la méthode que vous avez choisie, si les dons ne sont pas transmis automatiquement à La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (don en ligne, don via Facebook, etc.), vous devrez nous faire parvenir les fonds amassés dans les 30 jours suivant l'événement. Au besoin, voilà l'adresse complète de La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer : **FQSA, bureau 507 - 460 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3B 1A7**

Quant à l'émission des reçus, La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer peut émettre un reçu pour tout don de 20 \$ et plus fait en son nom. Pour ce faire, nous devons avoir obligatoirement les informations suivantes :

- Nom complet du donateur
- Adresse, ville et code postal
- Numéro de téléphone
- Montant du don
- Copie du chèque (au besoin)

Veuillez noter que l'émission des reçus doit être discutée au préalable avec la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer.

ÉTAPE 5 - Reconnaissance

Suite à votre activité, La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer publiera les résultats de votre généreuse initiative sur nos différentes plateformes en plus de remercier tous ceux ayant participé.